

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2020

Réuni à 20 heures sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Monsieur Ch. BEL, excusé.

Monsieur François GIRARDET fait part que Monsieur Christian BEL lui a donné pouvoir pour tous votes lors de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 14 janvier dernier. A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- * commerce
- * section pêche : demande de matériel
- * bâtiments
- * CLSH

A l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à rajouter ces sujets.

ORDRE DU JOUR :

COR – Plan d'adressage – Urbanisme – Voirie – Personnel – SYDER – Ecole – Tourisme – Associations – Elections municipales - Informations diverses – Questions diverses

20 h 15 : arrivée de Madame Catherine ARSAC

COR :

- Délibération convention RGPD

Monsieur le Maire rappelle que la protection des données est obligatoire et que la COR permet aux communes d'adhérer au service commun RGPD via une convention.

La réglementation en matière de protection des données personnelles a fortement évolué et les collectivités doivent se mettre en conformité le plus rapidement possible afin d'éviter au maximum les contentieux dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADHERE au service mutualisé de la COR pour la mission RGPD ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mission, le nombre de jours d'intervention étant estimé entre deux et quatre jours et le coût prévisionnel fixé entre 536 Euros et 1 072 Euros.

- Délibération avenant convention application du droit des sols :

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré en septembre 2014 au service commun ADS pour lequel la COR prenait en charge l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, des CUb. La commune instruit les déclarations de travaux et les CUa.

Monsieur le Maire argumente que cette convention fait l'objet d'un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de la COR : application du droit des sols

URBANISME :

- Aménagement cœur du bourg :

* Evolution du projet :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réseaux électricité et assainissement ont été effectués.

* Estimation du prix de la viabilisation :

Monsieur le Maire expose que le coût de la viabilisation, comprenant tous les réseaux ainsi que les honoraires du bureau d'études OXYRIA, est estimé à 22 410 Euros environ.

* Vente des lots : candidatures :

Monsieur le Maire fait part que deux familles de Saint-Marcel l'Eclairé sont intéressées par les terrains. Il prendra contact avec elles pour en discuter.

- Révision PLU :

Monsieur le Maire expose que la commission Urbanisme s'est réunie le 12 février dernier. Il présente la nouvelle configuration de la zone OAP proposée lors de cette réunion de travail. Il argumente que si le propriétaire souhaite vendre à un aménageur, il faudrait prévoir :

- un emplacement réservé pour permettre de desservir les deux parcelles du haut et terminer jusqu'à la RD 38 en chemin piétonnier ;

- être très précis dans les OAP au niveau de la voirie qui devront être prises en compte par les aménageurs, de ce fait, pas de nécessité d'instaurer un emplacement réservé pour la voirie interne.

- s'assurer auprès de la DDT pour savoir si un emplacement réservé pour création de voirie est possible en zone N, de la même façon pour la création d'un cheminement.

- Maison architecte :

Monsieur le Maire rapporte la demande d'une famille qui projette de construire une maison économique en énergie et parfaitement intégrée à l'environnement. Il s'agirait d'une maison semi-enterrée qui consiste à la recouvrir de terre tout en gardant une façade ouverte côté sud.

Les conseillers débattent si ce type de construction pourrait s'intégrer dans la commune.

PLAN D'ADRESSAGE :

- Présentation des panneaux :

Monsieur Hervé LEDUCQ rapporte que la commande de panneaux, plaques de rue et d'habitation a été validée.

Afin de réduire la charge de travail des agents, la société CLAVEL de Sainte-Foy-Lès-Lyon effectuera la pose.

Monsieur le Maire ajoute que les critères sont réunis pour présenter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projets et demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter cette aide auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Rhône.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de solliciter auprès du Conseil Général du Rhône une aide financière au titre de l'appel à projets ;

DEPOT COMMUNAL :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents ont procédé à des travaux de rangement du dépôt communal et au nettoyage en limite mitoyenne avec la propriété de Monsieur PEYRACHE. Il suggère de délimiter les deux parcelles par un muret d'une longueur de 25 mètres surmonté d'un grillage. Monsieur PEYRACHE a donné son accord et accepte de participer financièrement aux dépenses, cependant la commune ferait les travaux.

VOIRIE :

- Demande d'un miroir Route de Feurs :

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail transmis par les nouveaux acquéreurs de la maison sis 100 route de Feurs (dans le virage à l'entrée du bourg) qui sollicite la municipalité pour la pose d'un miroir car la visibilité est réduite lors de la sortie de leur propriété. Après débat, l'assemblée donne leur accord mais la famille devra l'installer à leur frais.

- Fibre optique :

Monsieur le Maire rapporte que l'armoire a été mise en place.

- Voie communale du Bois Vermare :

Monsieur Maurice DURDILLY fait part de son entretien avec Monsieur DUBUISSON de la COR qui a confirmé que la voie communale du Bois Vermare serait réhabilitée courant mars, à partir de l'antenne TDF jusqu'en bas. La société Gerflor a achevé les travaux en limite de voirie.

COMMERCE :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un compromis a été signé pour le commerce. Il devrait ouvrir le 12 mai prochain.

PERSONNEL :

- Remplacement du poste d'agent de service cantine-garderie-mairie :

Monsieur le Maire fait part que Madame Hélène TRICAUD fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2020.

Des candidatures ont été reçues dont deux personnes domiciliées sur la commune. Les candidatures de la commune seraient privilégiées car c'est un poste atypique avec des horaires décalés. Les entretiens auraient lieu début avril pour une décision mi-avril. La personne recrutée exercerait un mois avec l'agent.

BATIMENTS :

- Salle des fêtes :

Monsieur le Maire rapporte que le vélux de la salle des fêtes a subi la grêle ce qui provoque des infiltrations d'eau.

- Salle de sport :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il faudrait prévoir de remplacer l'armoire frigorifique de la salle de sport.

SYDER :

- Charges résiduelles 2020 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour budgétiser ou fiscaliser les charges du SYDER pour l'année 2020.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de budgétiser en totalité la contribution SYDER ;

ECOLE :

- Accueil d'une stagiaire :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte que l'école a accueilli une stagiaire pour valider un CAP petite enfance. Elle effectuera également un stage au centre de loisirs pour la deuxième semaine des vacances d'hiver.

- Revêtement GERFLOR :

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la société GERFLOR pour la pose d'essai d'un nouveau sol.

Après avoir pris contact avec la directrice, le sol serait posé dans l'ancien bâtiment dans la classe du bas car le revêtement existant est usagé. Le choix du coloris s'est porté sur un ton gris.

- Voyage scolaire :

Madame Stéphanie JACQUET rappelle le projet de voyage pour l'école avec la participation communale de 3 000,00 Euros.

Elle expose que finalement la classe de maternelle ne partira pas. Le montant de la participation communale serait donc de 2 384,00 Euros pour 37 enfants, 2 institutrices et 2 accompagnateurs.

CENTRE DE LOISIRS :

Monsieur le Maire expose que pour pouvoir bénéficier des prestations de services versées par la CAF, celle-ci nous informe que la commune doit revoir sa tarification pour le mercredi matin en fonction du quotient familial.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- FIXE les tarifs pour le mercredi matin, suivant le tableau ci-dessous :

- Quotient familial des parents	Montant en Euros
* de 0 à 440	2,70 €
* de 441 à 640	3,00 €
* de 641 à 920	3,20 €
* de 921 à 1220	3,50 €
* plus de 1221	3,70 €

TOURISME :

- Présentation de l'association « Découverte en Pays de Tarare » :

Monsieur le Maire présente l'association « Découverte en Pays de Tarare ». Cette association est installée 6 Place Madeleine à Tarare (anciennement Office du Tourisme » et créée depuis le 16 juillet 2019.

Les missions sont d'accueillir et d'informer les usagers sur les événements locaux, les moyens de découverte du Pays de Tarare (visites du patrimoine, de sites, d'entreprises, d'activités artisanales) et de promouvoir des activités ou projets d'intérêt local, en lien avec la politique touristique.

Le but de l'association est de promouvoir Tarare et les Pays de Tarare avec ses 13 communes environnantes, les aider à organiser les manifestations. Elle travaille en lien avec l'Office du Tourisme de la COR à Cublize.

Les communes adhérentes devront s'acquitter d'une participation de 0,57 € / habitant. Madame Marie-Agnès NOYEL et Monsieur Robert SAEZ représentent la commune de Saint-Marcel l'Eclairé auprès de l'association.

ASSOCIATIONS :

- Demande de la section théâtre :

Monsieur le Maire rapporte la requête de la section théâtre qui souhaiterait fermer provisoirement la porte du vestiaire de la salle des fêtes pour entreposer du matériel. Après la représentation, la porte serait remise en état. Les conseillers acceptent.

- Fêtes des classes : demande de matériel :

Monsieur le Maire fait part de la demande des Classes en O pour emprunter un barnum pour le bal des Classes afin de créer un espace plus convivial et moins bruyant pour se réunir en famille. A étudier.

- Section pêche :

Monsieur le Maire explique que la section pêche souhaiterait remplacer les rampes en bois à l'étang par des rampes en acier et sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle.

Après débat, le Conseil Municipal décide de financer le matériel et les travaux seraient effectués par la section pêche.

ELECTIONS MUNICIPALES :

- Tenue du bureau de vote :

- 08 h – 10 h :	Hervé DIGAS	Hervé LEDUCQ	Guy GIRAUD
- 10 h – 12 h :	Bruno MERCIER	Serge GRACIA	Catherine ARSAC
- 12 h – 14 h :	Maurice DURDILLY	François GIRARDET	Marie-Hélène GOUJET
- 14 h – 16 h :	Isabelle BRANCHET	Christian BEL	Fabienne ALAIN
- 16 h – 18 h :	Stéphanie JACQUET	Jean-Christophe FRERY	Hervé LEDUCQ

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rapporte que la société SICLI a effectué la vérification des extincteurs le 13 janvier dernier et a transmis son rapport : deux extincteurs percutés à la salle des fêtes et support arraché à la petite salle.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Guy GIRAUD signale que les chemins de randonnée ont été balisés.

- Monsieur le Maire invite les conseillers à alerter les gendarmes pour les quads et motos qui tournent au Crêt des Roches ou sur les terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30